

DECISION DU MAIRE
N° 2026-03-D-23

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Renouvellement de concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 7 Emplacement 30 Concession n°144

Demandeur : Monsieur Marc JOVENCEL

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,

Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **31 mai 2026**, pour une durée de 10 ans, le renouvellement d'une concession au cimetière de Saint Pierre d'Albigny à **Monsieur Marc JOVENCEL**, demeurant 234 rue Aristide BRIAND – 73190 Challes les Eaux, pour y fonder la sépulture de son père et de sa famille.
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 255 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé le 09 mars 2026.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Madame la Préfète de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 09 mars 2026

Le Maire
Michel BOUVIER

